

17/11/2022

Conseil Communautaire LES POINTS ESSENTIELS

Le Conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Gex s'est réuni ce mercredi 16 novembre à 19h. 19 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de Pays de Gex agglo au service des gessiens.

Un nouveau contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » pour poursuivre l'engagement de l'Agglomération en matière de préservation et restauration des milieux naturels et de la ressource en eau.

L'évaluation des 3 contrats environnementaux conduits sur le territoire du Pays de Gex depuis 2014 a permis de faire émerger une proposition stratégique afin de poursuivre la réponse opérationnelle aux enjeux encore persistants sur le Pays de Gex. Concrètement, le Conseil a décidé à l'unanimité d'approuver un nouveau contrat environnemental court et opérationnel sur la période 2023-2024. Celui-ci permettra la poursuite des efforts engagés pour répondre aux principaux enjeux prioritaires du territoire en lien avec les compétences et projets de Pays de Gex agglo et de bénéficier d'un plan de financement avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) et les autres financeurs mobilisés sur la période contractualisée.

Il amorcera une future programmation type Contrat unique environnemental pour la période 2025-2030 avec le maintien d'un niveau d'ambition élevé permettant de répondre à tous les enjeux persistants et la déclinaison en un programme d'actions ambitieux mais réaliste au regard des moyens techniques, humains et financiers.

Dans la continuité du nouveau contrat environnemental, Pays de Gex agglo met en œuvre la gestion du risque inondation sur la plaine gessienne.

Compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI) depuis 2018, l'Agglomération porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur la plaine gessienne (PAPI). La mise en œuvre du PAPI s'articule en deux étapes. Une première phase de programme d'études préalables (PEP), suivie ensuite de la mise en œuvre du PAPI complet. L'objectif du programme d'études préalables est d'établir un diagnostic approfondi du territoire, afin d'élaborer une stratégie de prévention des inondations cohérente avec les enjeux du territoire et adaptée aux attentes de l'ensemble des acteurs.

Sous réserve de validation formelle par les services de l'État, le Conseil communautaire a validé le programme d'études préalables au PAPI afin de garantir la mise en œuvre d'une gestion du risque inondation

Finalisation des aménagements du Col de la Faucille

Le Conseil a pris acte du bilan de la concertation publique concernant la mise en compatibilité du PLUiH pour finaliser les aménagements du col de la Faucille. Bien que le projet prêle encore à débat notamment avec les élus de la Commune de Mijoux, le Président rappelle que les aménagements du col de la Faucille ont pour objectif de proposer une offre de loisir raisonnée et durable, cohérente avec la stratégie « 4 saisons ». Ils sont nécessaires pour développer l'attractivité touristique du territoire mais également et avant toute chose pour sécuriser et canaliser les flux de visiteurs inévitables sur ce secteur, préservant ainsi le reste de la Haute Chaîne du Jura.

Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE lieux-dits « La Fin et Veudagne » sur la commune de Ferney-Voltaire

À la demande de la commune de Ferney-Voltaire, le Conseil a été saisi pour la mise à l'urbanisation de la zone 2AUE lieux-dits « La Fin et Veudagne ». La richesse du débat a permis d'exposer la totalité de la démarche et notamment la perspective d'y voir construire une structure de santé privée et différents équipements sportifs. D'autres points ont été débattus mais le Président a rappelé que l'Agglomération répond aux attentes de la commune de Ferney-Voltaire et rend possible par cette délibération le principe d'un aménagement du secteur. Pour autant, celui-ci devra par la suite être mené dans les procédures urbanistiques permettant le respect de toutes les règles environnementales d'aménagement.